

Vérification de la recevabilité de la candidature – Cas d'usage type

1. Modalités d'évaluation de la recevabilité de la candidature d'un logiciel par le comité de labellisation

Une présentation de la solution par l'éditeur devant les services de l'ASIP Santé permet d'évaluer la recevabilité du logiciel candidat à la labellisation, en vérifiant que la solution est bien pluri-professionnelle et qu'elle est susceptible de répondre aux besoins de base liés à la coordination entre professionnels au sein d'une maison ou d'un centre de santé.

Cette présentation dure 1h30 et est structurée en deux parties :

- Une présentation libre de la solution par l'éditeur (45 min),
- Une présentation fondée sur les cas d'usage type décrits ci-dessous (45 min).

A l'issue de cette présentation, les services de l'ASIP Santé délibèrent sur la recevabilité de la candidature à partir des cas d'usage type décrits. Le candidat est informé sous huit jours ouvrés par courrier de la recevabilité ou de l'irrecevabilité de sa candidature.

2. Cas d'usage type

L'évaluation de la conformité des fonctionnalités de la solution, définies au préalable par le comité de labellisation, s'effectue sur le fondement des cas d'usage type décrits dans le tableau suivant :

N°	Cas d'usage	Détail
1	<p>1^{ère} VENUE D'UN PATIENT – Temps Médecin Monsieur LABEL se présente à la structure.</p> <p>Il s'agit d'un homme de 46 ans. Il est diabétique, bien suivi jusque-là par son MT et un diabétologue. Il vient voir le Dr.X, qui est son MT, pour une plaie du pied.</p> <p>Un des PS de la structure est le voisin du patient. Il ne souhaite pas que ce PS ait accès à son dossier médical.</p> <p>Le médecin examine M.LABEL et lui propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une consultation spécialisée avec le médecin diabétologue qui vient 2 fois par mois à la MS <p>A l'issue de la consultation, le médecin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévoit d'inclure M.LABEL dans la liste des patients concernés par la prochaine réunion de concertation pluri-professionnelle avec le diabétologue de la MS ; - transmet une synthèse un CR à un dermatologue externe à la structure. 	<p>Enregistrer l'opposition du patient au partage de données : interdire l'accès d'un seul PS de la structure au dossier (le PS qui est voisin avec le patient)</p> <p>Ouvrir un formulaire de consultation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coder la consultation (diabète non-insulino-dépendant) en saisissant le code approprié - Indiquer les problèmes en cours : plaie du pied <p>Prévoir une réunion pluri-professionnelle pour échanger sur le cas de M.LABEL</p> <p>Envoyer un message interne au secrétariat en lui demandant de programmer le RV pour le patient avec le diabétologue</p> <p>Envoyer le CR de la consultation par messagerie sécurisée à un dermatologue externe à la structure</p>
2	<p>Temps de gestion de l'activité de la structure - Réunion pluri-professionnelle</p> <p>Organisation par le médecin généraliste d'une réunion pluri-professionnelle dédiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la définition d'un protocole de prise en charge pour les patients atteints de diabète de type 2 et d'une stratégie de prévention sur d'autres pathologies - à l'analyse de plusieurs cas patients complexes, dont celui de M.LABEL 	<p>Définir l'ordre du jour de la prochaine réunion de concertation pluri-professionnelle (définition des patients concernés, dont M.LABEL)</p> <p>Planifier la date de la réunion de concertation en fonction de la disponibilité des participants : MG, diabétologue et infirmière</p> <p>Paramétrer un protocole ou séquence de soins comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bilan sanguin - un rendez-vous avec le diabétologue <p>Rédiger le CR sur le cas de M.LABEL et l'intégrer dans son dossier</p>
3	<p>Scénario Pilotage</p>	<p>Faire un rapport sur l'activité de la structure (nombre de patients, nombre de consultations, par profession)</p> <p>Produire la liste des patients diabétiques pris en charge dans la structure</p>